CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E112896** **VALABLE JUSQU'AU** **24/03/2027**

ÉDITÉ LE 23/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 07/01/2008

Raison sociale : EURL THIERRY GENDREAU

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 26/07/2024

Capital : 6 000

3 CHEMIN DES QUARTS
49120 CHEMILLE-EN-ANJOU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS CEDEX 01 501 602 536

Siret : 501 602 536 00010

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5419171

Assurance Responsabilité Travaux :
APRIL 17121255873

Assurance Responsabilité Civile :
APRIL 17121255873

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Téléphone : 06 62 38 68 21 **Fax :**

Portable : 0662386821

Responsabilité légale :
GENDREAU THIERRY GÉRANT

Site Internet :

E-mail : contact@thierry-gendreau.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 751 547 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m²	6	05/02/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

23/12/2025 09:23

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.